

SARL MAB PLANCHON

CS 46003
17 RUE MAGUELONE
34060 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04.67.66.04.33
www.mab-planchon.com

APPEL DE FONDS

030104201199

Immeuble : 03.01042

AMOUR

177 RUE FERNANDEL
1336 R VILLENEUVE D'ANGOULEME
34070 MONTPELLIER

Montpellier, le 06/12/2023

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
			217,05

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
1ère PROVISION 01/01/2024 AU 31/03/2024						
Lot 0009 (F2 Bat:A Eta:REZ Por:09)						
CHARGES GENERALES	11735.00	123	10000	144.34	67.04	
CHARGES ESC A	32.50	233	10000	0.75	0.75	
CHARGES VMC A	42.50	232	10000	0.99	0.99	
CHARGES UNITAIRES	700.00	1	58	12.07	12.07	
CONSOMMATION EAU FROIDE	2150.00	40	2533	33.95	33.95	
CONSOMMATION EAU CHAUDE	3375.00	30	1279	79.16	79.16	
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	965.50	123	10000	11.88		
Total du Lot 0009				283.14	193.96	
Lot 0095 (place de statio Bat:SS Eta:SOU)						
CHARGES GENERALES	11735.00	13	10000	15.26	7.09	
CHARGES ASC A	527.50	6	10000	0.32	0.30	
CHARGES ASC B	527.50	9	10000	0.47	0.44	
CHARGES PORTAIL BASCULANT	82.50	1	64	1.29	1.29	
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	965.50	13	10000	1.25		
Total du Lot 0095				18.59	9.12	
A reporter sur le compte (ADF: 288.60 + Alur: 13.13)				301.73	203.08	

> Charges locatives (pour les locaux d'habitation principale) données à titre indicatif.

Realisation TIMCI - Tél. : 04-93-88-50-52

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Pour consulter vos comptes sur internet
connectez vous sur www.mab-planchon.com

Suite au verso ✨

030104201199

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2023	Solde début d'exercice	17.71	
01/01/2023	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	14.80	
01/01/2023	1ère PROV. 010123-310323	234.76	
10/01/2023	Chèque n° 2 BQ		267.27
20/01/2023	REVIAl 23010396	17.71	
01/04/2023	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	14.80	
01/04/2023	2ème PROV. 010423-300623	234.76	
13/04/2023	Chèque n° 2 BQ		267.27
09/06/2023	SOLDE CHARGES EXERCICE 2022	179.54	
01/07/2023	UTILISATION FONDS ALUR INST CUVES RECUP EAU		27.81
01/07/2023	INSTALLATION CUVES RECUPERAT° EAU 1/1	27.81	
01/07/2023	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	11.47	
01/07/2023	3ème PROV. 010723-300923	264.89	
13/07/2023	Chèque n° 1 BQ		455.90
01/10/2023	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	11.47	
01/10/2023	4ème PROV. 011023-311223	264.89	
12/10/2023	Chèque n° 3 BQ		276.36
01/01/2024	Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	13.13	
01/01/2024	1ère PROV. 010124-310324	288.60	
		1596.34	1294.61
	MONTANT A PAYER	301.73	

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE

Titulaire : SYND AMOUR
Domiciliation : BANQUE POPULAIRE DU SUD
Iban : FR76-1660-7004-3640-0010-9786-071
Bank Identification Code : CCBPFRPPPPG

REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT

-A régler avant le 10/01/24

Coupon à joindre à votre règlement

-A régler avant le 10/01/24

Montant: 301.73